

L'INVALIDE "MGR" HUONDER – COMMUNIQUÉ DES ÉDITIONS SAINT-REMI : UN BOUC DÉGUISÉ EN AGNEAU



Le loup déguisé en agneau

suite à nos deux communiqués des 20 et 24 mars courant, nos amis des ESR publient à leur tour un communiqué complémentaire que nous vous relayons...

Le pseudo-évêque Vitus Huonder (1), promoteur de « *Nostra Aetate* » (2) auprès des abbés Pagliarani et Bouchacourt et de la F\$\$PX

Sa thèse de doctorat (en allemand) en 1975 à l'université de Zurich sur « *ISRAËL, FILS DE DIEU : SUR L'INTERPRÉTATION D'UN THÈME DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'EXÈGÈSE JUIVE DU MOYEN ÂGE* ».

Télécharger : https://www.zora.uzh.ch/id/eprint/149707/1/Huonder_1975_Israel_Sohn_Gottes.pdf

« *C'est formidable de pouvoir offrir un foyer à un évêque comme celui-là.* »

Déclaration de l'abbé Firmin Suter (F\$\$PX) qui s'apprête à l'accueillir à Wangs (Suisse) en fin avril 2019

(1) Ordination le 8 juillet 2007 selon le nouveau rite **invalide** de consécration épiscopale (*Pontificalis Romani*, 1968) basé sur la pseudo « Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome » désormais reconnue comme un « **document fantôme** » par les milieux universitaires érudits

(2) Lire dans « **Le réseau Rampolla** » (Henri Barbier, 2018), en annexe 10, la traduction de l'article Joseph Roddy de la revue américaine « *Look magazine* » publiée dans le numéro du 25 janvier 1966, volume 30, n°2

Traduction par l'abbé Pivert : <https://abbe-pivert.com/les-liens-de-mgr-huonder-avec-les-juifs-et-autres-faits-graves/#more-7208>

*

**

TOUT S'ÉCLAIRE :



L'opération du réseau *Rampolla* continue au sein de la FSSPX qui va accueillir dans ses rangs un **pseudo-évêque invalide** « Mgr » Huonder (**ordonné et sacré dans les nouveaux rituels invalides de la réforme de Paul VI, voir en fin d'articles les ouvrages que nous publions sur cette question capitale que la FSSPX fait mine d'ignorer pour son plus grand malheur**). Mais qui est ce loup déguisé en brebis, dont les armes sont parées de l'Agneau et du bouc, avec la devise de saint Pie X pour mieux tromper son monde ?

Liens de Mgr Huonder avec les juifs et d'autres faits importants [1]

Mgr Huonder, qui va bientôt prendre sa retraite dans une maison de la Fraternité Saint-Pie X, a manifesté au cours de sa vie une préférence particulière pour Israël et le peuple juif. **Sa thèse de doctorat [2], présentée en 1975, s'intitule déjà : « Israël, fils de Dieu : sur l'interprétation d'un thème de l'Ancien Testament dans l'exégèse juive du Moyen Âge ».**

Durant son épiscopat, il fut président délégué de la Conférence épiscopale suisse pour la « *commission de discussion judéo-catholique* » (JRGK, en allemand). En 2010, la Commission présente le rapport [3] suivant :

Rapport annuel 2010 de la Commission de discussion judéo-catholique (JRGK)

Mgr Vitus Huonder Président de la Commission susmentionnée (JRGK) au nom de la Conférence épiscopale suisse (SBK, acronyme en allemand) Thèmes étudiés : En 2010, le JRGK a abordé diverses questions liées aux relations judéo-catholiques et à la liberté de religion en Suisse. L'accent a été mis sur les sujets et tâches suivants : 1. La conception et la préparation du premier *Dies Judaicus* en Suisse le deuxième dimanche de Carême, le 20 mars 2011, où la tâche principale du JRGK était de préparer tous les documents nécessaires pour le *Dies Judaicus*, qui seront ensuite traduits en français par le SBK. [*Dies Judaicus* : Jour du judaïsme. Le premier eut lieu en Suisse en 2011, puis a été étendu à d'autres pays. Note du site *Non Possumus*] **Le « jour du judaïsme », qui s'est superposé au deuxième dimanche du carême, existe grâce aux efforts de Mgr Huonder et de ses amis juifs.**

Dit et fait. **Le premier *Dies Judaicus* fut célébré en Suisse le 20 mars 2011, pour lequel Mgr Huonder a publié les mots suivants (extraits) :**

Les dons et l'appel sont irrévocables

Message de Mgr Vitus Huonder à l'occasion du *Dies Judaicus* 2011.

Le deuxième dimanche de carême, 20 mars 2011, la conférence épiscopale suisse a établi le *dies judaicus*, le jour du peuple juif. Si le premier objectif des *Dies Judaicus* est de revenir sur le passé, en considérant le peuple des douze tribus et l'origine de la foi chrétienne, la réalité effective de la solidarité avec le peuple juif nous rappelle la responsabilité permanente et toujours présente de l'Église envers le peuple juif. Les terribles agressions perpétrées contre ce peuple au cours de la Seconde Guerre mondiale ont amené l'Église à renouveler cette responsabilité et à faire ces déclarations que nous pouvons lire dans le document conciliaire *Nostra Aetate*. Compte tenu du fait que l'antisémitisme s'est à nouveau répandu au cours des dernières années, l'Église a ressenti le besoin de demander la solidarité de notre pays avec le peuple juif.

Compte tenu des craintes et des besoins de nombreux Juifs, il est du devoir de prendre position contre « toutes les expressions de haine, de persécution et les manifestations d'antisémitisme »...

Le cadeau permanent de la grâce

Je voudrais souligner ici la parole de saint Paul, qui fait référence à nos frères et sœurs juifs : « *Parce que les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables* » (Rm 11,29). Si les dons et l'appel sont irrévocables par Dieu, cela ne peut signifier qu'une chose : que le Dieu et Père de tous les hommes poursuit son plan de salut pour Israël. Dieu continue également aujourd'hui son plan de salut avec le peuple élu. Ne trichez pas avec ce peuple. Dieu le conduit encore aujourd'hui...

À partir de ce moment, nous voulons prier pour que cette grâce et cet appel irrévocables d'Israël portent leurs fruits, encore aujourd'hui, afin de promouvoir la justice et le respect mutuel, et de contribuer ainsi à l'unité et à la paix entre tous les peuples. »

En 2009, cette même commission de discussion judéo-catholique s'est réunie à la Synagogue de Berne pour discuter des sujets suivants :

1. La nouvelle version de la prière du vendredi saint du pape Benoît XVI « *Pour les Juifs* » du 4 mars 2009.
2. La levée de l'excommunication contre quatre évêques de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X par le pape Benoît XVI le 21 janvier 2009, et, avant tout, le déni public de l'Holocauste par l'un de ses évêques, Richard Williamson ; ainsi que les relations de la Fraternité Saint-Pie X avec la déclaration du concile « *Nostra Aetate* »... Ces événements sont devenus un défi et un fardeau pour le dialogue judéo-catholique. La principale préoccupation du JRGK était de maintenir la confiance et les fondements du dialogue entre catholiques et juifs, en particulier à la lumière des réalisations des soixante dernières années et des tâches communes à venir. Tous les membres du JRGK se sont battus ouvertement pour parvenir à un accord sur des questions critiques... Enfin, il est clair que le dialogue judéo-chrétien en Suisse doit se poursuivre.... Cependant, une vraie conversation sur un pied d'égalité exige l'acceptation absolue de l'autre religion et son plein respect.
3. En ce qui concerne l'avenir du dialogue judéo-catholique, il existe d'autres défis tels que la béatification du pape Pie XII...
4. **Le JRGK a atteint un objectif important avec l'introduction de *Dies judaicus* en Suisse depuis 2011... À PARTIR DE 2011, LE *DIES IUDAICUS* SERA CÉLÉBRÉ LE DEUXIÈME DIMANCHE DE CARÊME.** La Conférence épiscopale demande au JRGK de fournir aux paroisses un matériel adapté à la coopération liturgique du *Dies judaicus*.

Dans le rapport annuel 2013 il est écrit :

Les sujets suivants ont été abordés : la création de paroisses spéciales avec une messe tridentine par l'ancien président catholique du JRGK, Mgr Vitus Huonder, et les problèmes du dialogue entre catholiques et juifs ; la relation entre le Vatican et la Fraternité Saint-Pie X.

Pourquoi la **Commission pour le dialogue judéo-catholique devrait-elle discuter à la Synagogue de Berne des relations entre la Fraternité Saint-Pie X, Rome et la création de paroisses avec la messe tridentine** ? Qu'est-ce que cela ? On se demande s'il existe un plan convenu entre le Bergoglio et la synagogue, plan qui serait actuellement mis en œuvre en ce qui concerne Mgr Huonder et la Fraternité Saint-Pie X.

Le rapport annuel 2016 de la Conférence épiscopale suisse nous informe :

« **27.06.2016, la Commission pontificale *Ecclesia Dei* proroge le mandat de Mgr Vitus Huonder, évêque de Coire, pour poursuivre les discussions théologiques et pastorales avec les cercles liés à la Fraternité Saint-Pie X.** »

Est-ce la raison pour laquelle François a également prorogé Mgr Huonder dans sa charge d'évêque de Coire ? Tout semble l'indiquer. Le 17 décembre de la même année, Mgr Huonder a été reçu en audience privée par le pape François. Moins d'un an plus tard, le 4 mai 2017, la Conférence épiscopale suisse publia le communiqué annonçant la prolongation du mandat de Mgr Huonder :

« Le pape François a décidé de ne pas donner suite à la demande de démission de Mgr Vitus Huonder et de la rendre effective à Pâques 2019. Le président de la Conférence des évêques suisses, Mgr Charles Morerod, a réagi comme suit : “Nous avons eu connaissance de cette décision et nous la respectons, bien sûr.” Fribourg, le 4 mai 2017 Conférence épiscopale suisse Walter Müller, responsable de l’information. »

Le 3 mai, Mgr Huonder a publié son propre communiqué dans lequel il faisait connaître la décision de François et dans lequel il déclarait : « *Je vous remercie de m’avoir donné la possibilité de mener à bien et de m’occuper des travaux qui n’ont pas encore abouti dans le diocèse, comme dans d’autres domaines.* »

Est-ce pour cela que, **depuis plusieurs années, la Fraternité Saint Pie X prépare la réception de Mgr Huonder dans l’une de ses maisons, en publiant abondamment des articles en sa faveur ?**

« La déclaration (*Nostra Ætate*) ne doit pas être considérée comme une trahison de la foi chrétienne. Elle est amicale, elle est pacifique. Elle est ouverte. Elle est de bonne foi, bienveillante... » Extrait de ce sermon de Mgr Huonder.

« C’est formidable de pouvoir offrir un foyer à un évêque comme celui-là. » Déclaration de l’abbé Firmin Suter, de la Fraternité Saint Pie X, Directeur de l’Institut Sancta Maria, Wangs, Suisse.

Ce faux évêque issu des rituels invalides de Paul VI, sera-t-il invité par les supérieurs de la FSSPX à faire des ordinations sacerdotales, mieux, à consacrer de nouveaux faux évêques pour la FSSPX, en vu de la destruction définitive du sacerdoce par des rites invalides, au sein de cette société qui s’était donnée pour mission principale la conservation du sacerdoce ? À discuter avec le démon, on perd toujours.

B. S.,

Directeur des ESR

[1] Tous les faits ici rapportés sont extraits du site, sur lequel vous trouverez toutes les sources de ce qui est avancé :

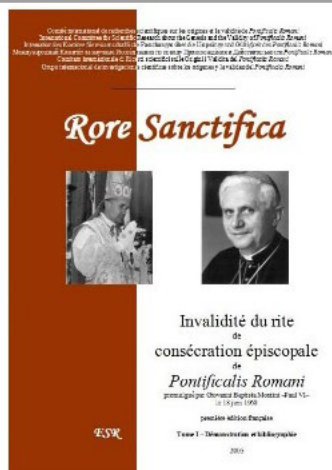
<http://nonpossumus-vcr.blogspot.com/2019/03/acerca-de-los-vinculos-de-mons-huonder.html>

La traduction a été réalisée par l’abbé Pivert : <https://abbe-pivert.com>

[2] https://www.zora.uzh.ch/id/eprint/149707/1/Huonder_1975_Israel_Sohn_Gottes.pdf

[3] https://www.unilu.ch/fileadmin/fakultaeten/tf/institute/ijcf/dok/IRGK/JRGK_Jahresbericht_2010.pdf

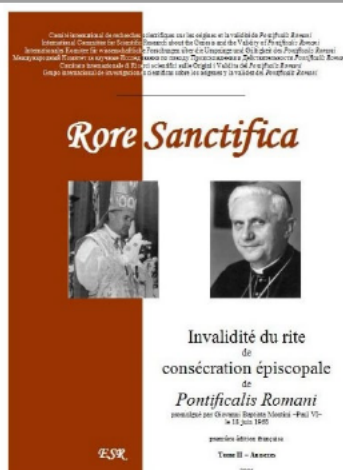
Ouvrages sur l'invalidité des nouveaux rituels de Montini-Paul VI



[RORE SANCTIFICA, Invalidité du rite de consécration épiscopale de Pontificalis Romani - Partie I : démonstration.](#)

C.I.R.S. sur les origines et la validité de P. R.
174 pages - 18 €

[Disponible en ligne sur Rore-Sanctifica.org](#)



[RORE SANCTIFICA, Invalidité du rite de consécration épiscopale de Pontificalis Romani - Partie II : annexes.](#)

C.I.R.S. sur les origines et la validité de P. R.
200 pages - 22 €

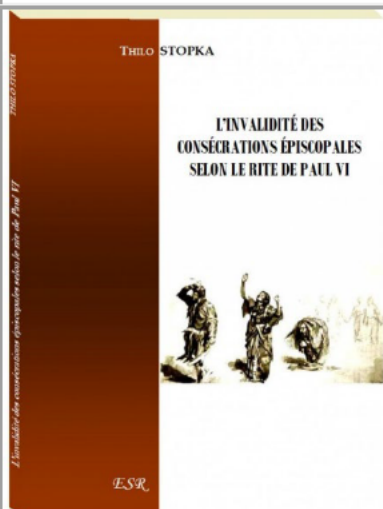
[Disponible en ligne sur Rore-Sanctifica.org](#)



[RORE SANCTIFICA, Invalidité du rite de consécration épiscopale de Pontificalis Romani - Partie III](#)

C.I.R.S. sur les origines et la validité de P. R.
1443 pages - 100 €

[Disponible en ligne sur Rore-Sanctifica.org](#)



[L'INVALIDITÉ DES CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES SELON LE RITE DE PAUL VI](#)

Thilo STOPKA
28 pages - 5 €
[Extrait en ligne](#)

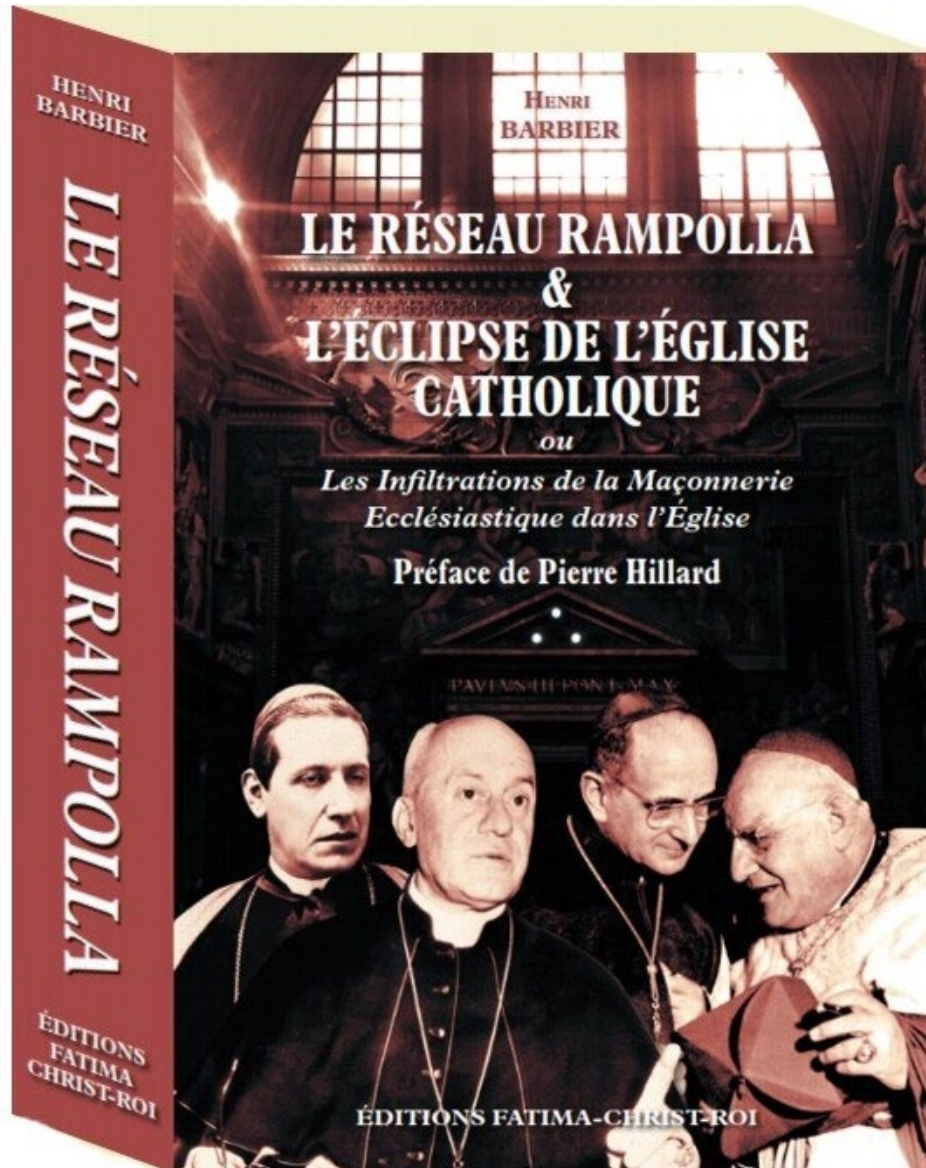


[LE RITE DE LA CONSÉCRATION ÉPISCOPALE DE 1968](#)

M. l'abbé Anthony CEKADA
32 pages - 5 €
[Extrait en ligne](#)

Cette tentative de destruction de l'Église par la mise en place de rites invalides, coupant tous les canaux de la grâce découlant du sacerdoce, institué par Jésus-Christ, est l'œuvre de la judéo-maçonnerie.

Lire dans « Le réseau Rampolla » (Henri Barbier, 2018), en annexe 10, la traduction de l'article Joseph Roddy de la revue américaine « *Look magazine* » publiée dans le numéro du 25 janvier 1966, volume 30, n°2



<https://boutiqueacrf.com/livres/148-le-reseau-rampolla-l-eclipse-de-l-eglise-catholique-2e-edition-9782816204247.html>

Un livre explosif, très important !... 2^{ème} édition avec préface de Pierre Hillard